219C1952
FR0000061111-FS0905

15 octobre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

THERMADOR GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier du 10 octobre 2019, complété notamment par un courrier reçu le 15 octobre, la société civile Financière Borde[1] (35 rue Bonnand, 69003 Lyon) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 octobre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société THERMADOR GROUPE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions THERMADOR GROUPE sur le marché.

[1] Société civile détenue à parts égales par Mme Pascale Borde et MM. Jean Christophe Borde et Pierre Yves Borde.